

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2020

PRESENTS

C. BORE - J. FERMENT – A. FLORENCE - A. GOUBIN - C. GOULESQUE - F. GROUSSET -
N. GUENAULT – JB. MENOIRET - C. MOREAU - M. NEMMES - C. PAIN - J. PELICOT - L. QUITTET
B. ROBBE - M. SABATIER - L. TRAVERS - F. VISINE

ABSENTS EXCUSES

F. LECAMP pouvoir à C. MOREAU
M. DELOUZILLIERES pouvoir à F. GROUSSET

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

Madame le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour un point dans la rubrique urbanisme sur le gaz lié à la salle de sport.

I. FINANCES

1. Décision modificative n°2 du budget principal

La commune doit procéder au paiement d'une nouvelle facture du SIEIL correspondant à la 1^{ère} annuité pour la création du réseau gaz de Sorégies, au lotissement des Rocantonelles.

De plus, en prévision de nouvelles factures du SIEIL en matière d'éclairage public, il est préférable d'ajouter des crédits à l'opération existante.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante concernant la section investissement du budget principal :

DEPENSES	
chapitre 020: Dépenses Imprévues	
article 020 : dépenses imprévues	-2000
chapitre 204: Subventions d'équipement versées	
article 2041582 : Autres groupements – Bâtiments et installations	600
Nouvelle opération : Réseau gaz	
Article 2041582 : Autres groupements – Bâtiments et installations	1400
Opération 164 : Eclairage public	
TOTAL	0

2. Demande de subvention au titre des amendes de police

Madame le Maire rappelle que les communes peuvent solliciter un soutien financier du conseil départemental au titre des amendes de police. Il s'agit pour le département de redistribuer les produits récoltés dans le cadre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes.

Afin de prévenir les automobilistes contre les excès de vitesse, d'améliorer la sécurité des piétons et dans le cadre de la sécurité routière, Monsieur GROUSSET. Francis, 1^{er} Adjoint propose :

- La pose de panneaux de signalisation indiquant les passages-piétons dans certaines zones du village qui en sont dépourvues : coût total estimé de 1286.40€ TTC

- L'installation de radars pédagogiques limitant la vitesse : coût total estimé de 5430.22€ TTC
- La création d'un trottoir au croisement de la route du Moulin et Route de Cerelles afin de sécuriser les piétons : coût total estimé de 33157.54€ TTC

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
• Dépenses relatives aux aménagements de sécurité routière	33 187 €	• Subventions au titre des Amendes de police • Autofinancement	15 000 € 18 187 €
TOTAL	33 187 €	TOTAL	33187 €

Non cumul avec dotation DETR pour un même projet

Montant de l'opération proposée entre 1200 € HT et 100 000 € HT

Subvention calculée sur un montant maximal de 45 000 € HT

Une seule opération par collectivité

Les allocations peuvent aller de 1 200 à 100 000 € HT

Si l'on présente des projets sécuritaires pour 33 000 €, on peut prétendre à 15 000 € de subvention. 15 187 € resteraient en autofinancement. Ainsi, nous pouvons augmenter notre budget Voirie.

F. GROUSSET ajoute que le Conseil départemental est très sensible au concept du radar pédagogique.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le projet de sécurisation décrit ci-dessus
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser Madame le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2020.

3. Marché public : aménagement sportif et de loisirs du plan d'eau

Madame le Maire rappelle que la commission culture, patrimoine et bien vivre avec la participation de l'association des amis de la Grenouillère et de l'ACSSA ont finalisé le projet d'aménagement sportif et de loisirs du plan d'eau.

Ce projet se situe dans le pré et le bois, à côté du plan d'eau communal.

Il s'agit de réaliser un parcours santé, une aire de jeux pour enfants, 4 terrains de boule, une aire de pique-nique et un parking avec une passerelle au-dessus du Saulay.

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2020, qui a été acceptée à hauteur de 28 890 €.

Il convient aujourd'hui de procéder au lancement de l'appel d'offres en procédure adaptée

La municipalité assurera la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage du projet.

Madame le Maire présente par vidéoprojecteur à l'ensemble des membres du conseil présent, les sous-totaux liés à ce projet ; et précise l'ajout des postes élagage. Le coût prévisionnel hors taxe s'élève à 107 514.95 € pour un budget initial prévu à 132 744.85 € TTC ou 110 620.70€ HT.

Une aide est également demandée pour établir le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). L'appel d'offres sera ouvert du 15 juillet au 15 août 2020.

A l'issue des réponses des entreprises, la Commission d'Appel d'Offres se réunira.

Les entreprises sélectionnées seront présentées en Conseil Municipal au prochain conseil pour validation.

C. MOREAU questionne sur l'absence de la 2^e tranche. C. PAIN répond que cette tranche sera traitée ultérieurement.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à engager la procédure de consultation
- d'autoriser Madame le Maire ou son adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

4. Acquisition d'une tondeuse autoportée et remorque

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante les devis des entreprises sollicitées concernant l'achat d'une tondeuse autoportée et sa remorque. 3 prestataires ont répondu, les agents techniques ont essayé les 3 équipements.

Le choix des agents se porte sur la tondeuse autoportée CUB CADET vendue par Mr JARDINAGE, tours nord motoculture au prix TTC de 12 133.52 € (budget prévu : 15 000 € TTC). Les caractéristiques de la tondeuse CUB CADET correspondent aux besoins des services techniques pour l'entretien croissant des espaces verts de la commune notamment :

- Moulin d'Ardrée (19 heures passées dernièrement à entretenir ce domaine avec la petite tondeuse)
- Parc Barillet-Deschamps
- Clos de la Cure (environ 2000 m²)
- Lotissement des Bonshommes n°2 à venir

L.TRAVERS ajoute sur ce dernier point, que la tondeuse risque de ne plus être opérationnelle lorsque le besoin sera avéré.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention :

- Décide d'acquérir la tondeuse autoportée CUB CADET et sa remorque vendues par Mr JARDINAGE au prix TTC de 12 133.52€
- Précise que les crédits nécessaires à cette acquisition sont prévus au budget principal à l'opération 118, acquisition de matériels,
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents liés à la mise en œuvre de cette délibération.

II. AFFAIRES GENERALES

1. Décision modifiant la délibération n°2020-027

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, suite au conseil communautaire du 24 juin 2020, que la désignation des membres de l'ANVAL est du ressort de la communauté de communes, qui en a la compétence.

A ce titre, il convient donc de retirer de la délibération n°2020_027 la désignation des membres au syndicat affluents Nord Val de Loire (ANVAL).

▪ Vote du conseil : Le conseil municipal vote à l'unanimité.

2. Composition de la commission communale des impôts directs

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le maire, ou son adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant 24 propositions de personnes afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants en nombre égal.

Cette commission se réunit 1 fois par an. Les titulaires et suppléants ont un rôle consultatif.

Madame le Maire présente au vidéo projecteur la liste des 12 titulaires et 12 suppléants.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal propose à l'unanimité la liste suivante:

Membre Titulaire	Membre Suppléant
M. Roger CHESNEAU	M. Jérôme AUBUSSON
Mme Martine DELOUZILLIERES	Mme Fabienne VISINE
M. Jean-Yves GENDRON	M. Michaël NEMMES
M. Jack LISSANDRE	M. Fabrice LECAMP
M. Eric MENARD	Mme Evelyne BLOTIN
M. André MEULOT	M. Joël PELICOT
M. Eric POUDELET	M. Laurent MELNYCK
M. Laurent QUITTET	M. Jean-Claude GOUBIN
Mme Francine ROBBE	Mme Patricia MICHELET
Mme Suzel ROUMEAS	Mme Francine MARY
M. Jean-François ROUSSEAU	M. Christophe MAILLARD
M. Laurent TRAVERS	M. Simon DURAND

3. Nomination des délégués aux commissions de la communauté de communes GC-PR

C. PAIN présente la liste des élus positionnés sur les commissions communautaires en amont de ce conseil.

La règle est 1 titulaire + 1 suppléant par commission et par commune ; sauf en Finances où les membres sont

- par décision du président de la Communauté de communes GC-PR – les conseillers communautaires.

Soit pour Saint-Antoine-du-Rocher : C. PAIN – F. GROUSSET – L. TRAVERS

Il est précisé que F. THELISSON est le Vice-président de la Commission Culture.

COMMISSION	TITULAIRE	SUPPLEANT
la commission finances	Claude PAIN Francis GROUSSET Laurent TRAVERS	
la commission économie	Nathalie GUENAUULT	Claude PAIN
la commission tourisme	Catherine MOREAU	Catherine BORÉ
la commission voirie	Francis GROUSSET	Michaël NEMMES
la commission transport	Catherine MOREAU	Nathalie GUENAUULT
la commission environnement- développement durable	Martine DELOUZILLIERES	Francis GROUSSET
la commission déchets ménagers	Fabrice LECAMP	Laurent QUITTET
la commission petite enfance, enfance jeunesse et accompagnement vieillissement	Alexandra GOUBIN	Catherine BORÉ
la commission bâtiments, gens du voyage	Basile ROBBE	Laurent QUITTET
la commission logement	Basile ROBBE	Fabienne VISINE
la commission culture	Laurent TRAVERS	Catherine MOREAU

la commission communication	Laurent QUITTET	Laurent TRAVERS
la commission sport et vie associative	Alexandra GOUBIN	Marc SABATIER

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la nomination des délégués aux commissions communautaires.

4. Droit à la formation des élus

Conformément à l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal a obligation de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune sera annexé au compte administratif. Il donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

L'article L 2123-14 du CGCT stipule que c'est la collectivité qui détermine librement l'enveloppe annuelle qu'elle affecte à la formation dans la limite de 20% du montant total des indemnités de fonction maximum qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Le droit à la formation s'exercera selon les choix des élus à condition que la formation soit dispensée par un organisme, public ou privé, agréé par le ministère de l'intérieur.

Les frais de déplacement et de séjour des élus municipaux sont pris en charge par la commune conformément à l'article R 2123-13 du CGCT.

L'AMIL propose des formations en vidéoconférence du fait de la COVID-19 et pour certaines gratuites.

Ces formations sont accessibles à tous les élus, adjoints et conseillers, qui peuvent faire part de leur besoin à la commune.

C. PAIN suggère aux membres du conseil de consulter le site de l'AMIL pour découvrir les formations proposées.

En attendant, la DGS scrute les formations proposées.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal décide à l'unanimité que :

- chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.
- La somme de 1500 € sera inscrite au budget primitif, au compte 6535.

III. PERSONNEL

1. Tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle que le tableau des effectifs dresse la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, dans la commune.

Le tableau doit être mis à jour tout au long de l'année, il est souvent fixé par une délibération.

Conformément à l'article R2313-3 du code général des collectivités territoriales, le tableau des effectifs est un « état du personnel » qui doit obligatoirement être annexé au budget primitif et au compte administratif de la commune.

Il appartient au conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire, d'approuver le tableau des effectifs.

Madame le Maire présente le tableau sur vidéoprojecteur, et précise que :

- l'effectif lié à la Poste sera à rediscuter : poste à maintenir en Mairie ou délégué à un commerce communal.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote le tableau des effectifs à l'unanimité.

2. Création et recrutement des contrats d'engagement éducatif pour l'été 2020

Madame le maire propose à l'assemblée la création de plusieurs emplois non permanents dans le cadre de contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet, pour le fonctionnement du centre de loisirs de cet été, soit la période du 4 juillet au 28 août 2020.

Et de fixer la rémunération des animateurs, de la façon suivante:

- animateur BAFA et stagiaire BAFA : forfait journalier de 84 € brut
- animateur non BAFA : forfait journalier de 73 € brut
- forfait veillée de 19h00 à 23h00 : 12€ brut
- forfait nuitée pour les camps : 25€ brut par nuit de 23h00 à 7h00

Les rémunérations sur Saint Antoine pourront être revues à chaque vacance.

A. GOUBIN précise qu'il y a un quota standard : au minimum 50 % de titulaires BAFA, au maximum 20% d'animateurs sans le BAFA et au maximum de 30% de stagiaire BAFA.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la création et le recrutement de CEE pour l'été 2020.

IV. URBANISME

1. Droit de préemption urbain

N. GUENAULT demande s'il est possible d'ajouter la surface de la parcelle dans le tableau des DPU adressé dans la note de présentation en amont du conseil. Cette demande est acceptée et actée.

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :

Vendeur	Parcelle	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
SCI PEAU D'ANE	D 370, D 371 D 455	1, rue de la Feuillette	100 000€	M. et Mme Guillaume RICHARD
M.BRIGANT Sébastien	D 372	Le Gué des Prés	20 000€	M. et Mme Guillaume RICHARD
M.JOUAN Loïc	C 1506	25, chemin des Niveaux	259 000€	M. Jonathan LAMIRÉ
M.GAUTIER Willy	C 1344	12, allée des Guigniers	245 000€	M. Florian CELLIER
M.HUVET Alain	C 1076	Le Bourg	1200€	M. et Mme Eric LEBERT

2. Accès citerne gaz alimentant la salle de sport

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'acquisition de la parcelle C 1742 , situé le Grand Clos, pour la mise en place de la citerne de gaz de la salle de sport, il convient de compléter la délibération 2019_061 et de créer également une servitude de passage étendue donnant sur le chemin rural n°17, au profit de la partie à vendre. Cette servitude a pour but de permettre l'accès à la citerne de gaz et au passage du réseau de gaz vers la salle de sport.

Le chemin piéton situé dans cette même zone sera à rediscuter lorsque le futur lotissement prévu par la société Valeur Plus sera d'actualité.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de créer la servitude de passage et de compléter ainsi la délibération n° 2019_061.

V. DIVERS

C. MOREAU

- le Concert du 26/06/20 s'est bien déroulé en respectant le protocole sanitaire du COVID-19. 10 tables mises à disposition par la Mairie, réservées à l'avance par les participants. Il est regrettable que des fleurs aient été arrachées des jardinières ce même soir.

- alerte à cette occasion qu'il y a un vrai problème de « vandalisme » au sein de Saint-Antoine, notamment au niveau des jardins potagers et de la nouvelle Halle. Les locataires de ces lieux sont très mécontents.

A. GOUBIN ajoute que pendant le confinement, les agents techniques ont dû couper l'eau au stade suite à la communication d'une potentielle « bataille d'eau ».

- demande une réunion de la Commission Culture-Patrimoine-Bien Vivre avant le 15/07/20 notamment pour organiser les Journées du Patrimoine qui auront lieu les 19 et 20 Septembre. Des dates seront proposées par email aux membres de la Commission.

L. QUITTET

- notifie la réunion Communication-Numérique au cours de laquelle différents sujets ont été abordés.
- dresse un bilan de l'évolution de l'installation de la fibre sur St Antoine : un NRO* à Bois Robert, un SRO* allée des Guigniers. Les prérequis à l'installation de ces dispositifs sont un regard France Télécom et pas trop de vis-à-vis aux voisins. Quand tout le domaine public sera réalisé, le marché des opérateurs s'ouvrira. Il est confirmé un retard de 12 à 18 mois. En 2021, les ¾ de la commune seront couverts, le ¼ restant sera effectif fin 2022. Le réseau est dimensionné au vu des potentiels et prochains lotissements. En fonction de la distance entre espace public et privé, une partie du raccordement sera pris en charge par les opérateurs.

F. GROUSSET

- Parc Barillet-Deschamps : rencontre avec l'architecte TALPA et les artisans paysagistes (LAP). La commune est liée par un contrat d'entretien sur la 1^{ère} tranche avec ces derniers jusqu'à fin Octobre 2020, date de reprise par les employés communaux. Ce parc - qui apparaît comme une friche aux yeux de nombreux concitoyens - est considéré comme une réelle réussite pour l'architecte au regard de la biodiversité.

Le bornage sur le terrain contigu au parc actuel a été acté et nous prévoyons un passage chez le notaire en Septembre. Le contrat qui nous lie à TALPA induit que ce 2^e terrain sera géré de la même manière que le 1^{er}.

- Voirie : les premiers travaux planifiés ou en cours s'élèvent à environ 57 000 €. Autres projets de voirie à l'étude : route du Plessis, venelle rue du Bondonneau, trottoir au 36 rue du Bondonneau...

Des choix budgétaires seront à faire afin de prioriser la sécurité routière et piétonne (+ passage bus) selon les investissements à réaliser ou sur programme sur 2020/2021 ;

C. PAIN précise que les travaux de voirie sont systématiquement réalisés par la COLAS du fait d'un contrat de 3 ans signé par la Communauté de communes GC-PR. Ce contrat arrive à échéance dans deux ans.

- SIEIL : une réunion par vidéo a eu lieu avec environ 250 participants. Le quorum a été atteint de justesse pour voter les comptes de 2019.

- SIAEP : lors de la réunion du 25/06/20 ont été élus le Président : A. TRISTAM, Vice-président : L. QUITTET
A ce jour une DSP (Délégation Service Public) via VEOLIA assure notre gestion de l'eau sous contrat de 15 ans. Le 23/07/20, une audition de 2 nouvelles entreprises aura lieu. La notification du nouveau prestataire aura lieu en Décembre 2020. Le changement de compétence inscrite aujourd'hui dans la loi (vers la Communauté de communes GD-PR) devrait avoir lieu en 2026.

Election des commissions :

- DSP (délégation de Service public) : F.GROUSSET élu membre titulaire
- CAO (Commission Appel d'Offres) : Laurent QUITTET élu membre titulaire.

1^{ère} réunion le 1^{er} juillet pour mise à niveau sur le renouvellement de la DSP avec le cabinet DUPUET

Prochaine réunion de la commission DSP le 23 juillet pour audition des entreprises sélectionnées.

Echange entre L. QUITTET, J. PELICOT, F. GROUSSET sur le fonctionnement actuel des DSP et des contrats arrivant à échéance. C. PAIN conclut en disant qu'il y a 6 ans pour réfléchir sur les options possibles : DSP ou Régie.

J. PELICOT alerte sur le % de fonds récolté qui pourrait se perdre...

C. PAIN ajoute que la Communauté de communes GC-PR s'inscrit dans une démarche d'harmonisation.

A. FLORENCE demande l'origine de la baisse de pression d'eau sur St Antoine la journée du 26 juin 2020.

C. PAIN répond que cette situation est due à la fermeture d'une vanne d'eau entre Semblançay et Saint Antoine.

A. GOUBIN

- le 25/06/20 : réunion de la Commission inter-associations. 15 associations présentes sur 20 invitées. Cette réunion a permis à chaque association de s'exprimer sur ses besoins financiers ou en équipements, son occupation des locaux communaux, ses projets.

- le 27/06/20 : rencontre avec les représentants du club de Foot de St Antoine le (FCSA) pour recenser les besoins d'aménagement urgents au stade, notamment la réfection du local arbitre suite au classement en D4 des séniors.

- le 29/06/20 : remise officielle au stade en présence de tous acteurs de cette action solidaire, de quelques élus et de notre correspondant NR d'un chèque de 4350 € aux soignants du CHRU de Tours. Ce don est le

résultat d'une action collective de vente de T-shirt par le FCSA et de partenariat avec le Crédit Agricole et l'équipementier MAGE

- état des lieux réalisé à l'Ecole le 7 juillet. L'objectif est de mutualiser les équipements avec l'ALSH.
- confirme l'AG extraordinaire du CPE le 03/07/20 avec 12 nouveaux bénévoles pour continuer les missions du CPE, soient les services de cantine et de garderie.

J. PELICOT

- intervient sur les actions du SATESE et le nouveau décret sur les conditions d'épandage (pas le droit d'épandre sans hygiénisation) ; précise que l'agence de l'eau peut apporter son aide financière de 50 à 70% en fonction des zones pour le transport et le stockage des matières d'épandage.
- le 28/09/20 : réunion du l'exécutif du SATESE.
- suite à des remarques externes, souligne à C. PAIN qu'elle devrait signer ses courriers par Madame le Maire pour éviter toute confusion avec son prénom Claude.

B. ROBBE

Bâtiments-Assainissement

- analyse de tous les réseaux avec J. BLOUDEAU (agent technique) et les réseaux à risques (exemple GOLF)
- report en 2021 de certains travaux engagés par des membres de la précédente équipe municipale (sinon, budget déficitaire pour la commune dès le début du mandat)
- travaux urgents à réaliser à la boulangerie, l'épicerie et logements sociaux

C. PAIN reprend la parole :

- les loyers imputés aux commerçants : reprise de la facturation des loyers aux commerçants en Juin 2020. Une discussion est à prévoir sur les loyers suspendus pendant le confinement lié à la COVID-19 : exonération totale ou paiement rétroactif échelonné. N. GUENAULT informe qu'il existe un FDS (Fonds de Solidarité) qui peut être sollicité pour compenser l'exonération (exemple Mettray avec la Métropole) ; fournira la copie de la délibération prise par la Métropole.
- la participation d'E. POUDELET au Syndicat de la gendarmerie et son compte rendu qui sera diffusé à tous.
- courrier reçu de l'ANVAL : transmission du lien sur la qualité de l'eau.
- modification du PLU opposable le 22/06/2020
- 150 tests sérologiques, commandés par A. MEULOT avant le déconfinement, sont arrivés à la Communauté de communes GC-PR. Les conditions d'utilisation de ces tests seront définies avec des professionnels de la santé, les personnes prioritaires seront les agents communaux, s'ils le souhaitent.
- 1800 masques sont encore disponibles en Mairie. J. PELICOT et l'ensemble du conseil recommandent de les conserver pour l'instant.
- la société Huit & Cinq (promoteur immobilier) s'est manifestée pour continuer son projet à la Nicollerie.
- Elections au syndicat de l'ANVAL : L. TRAVERS – J. PELICOT – B. ROBBE – N. GUENAULT candidatent à cette élection. C. PAIN précise que le vote se fera certainement par liste entière au conseil communautaire le 15/07/20.
- demande à ce que les Conseils municipaux soient planifiés en fin de mois suite au temps nécessaire à la préparation du conseil (note de présentation) et les contraintes administratives de début de mois pour la DGS.

Fin de conseil à 22h45